

DECISION DU MAIRE N° 2025-031D

Définissant les tarifs du marché de Noël

Le Maire de la Commune de Saint-Cannat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2025-005 du 11 janvier 2025 portant délégation de pouvoir du conseil municipal à Monsieur le Maire ;

CONSIDERANT que la Municipalité organise le marché de Noël ;

CONSIDERANT que la Municipalité souhaite dynamiser ses manifestations commerciales en attirant des commerçants sur plusieurs manifestations, à des dates ou d'autres manifestations commerciales concurrencent les nôtres ;

DECIDE :

Article 1^{er} : De fixer les tarifs pour les exposants du marché de Noël aux montants suivants :

- **Stand de 3 ml : 40 €**
- **Si le commerçant a déjà participé à une foire commerciale ou artisanale sur la commune la même année : 35 €**
- **5 € le mètre linéaire supplémentaire**

Article 2 : Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

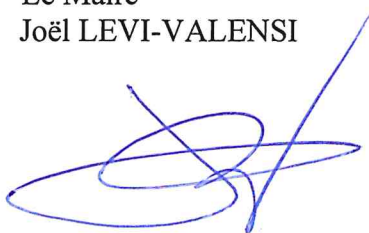
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Cannat le

23 OCT. 2025

Le Maire

Joël LEVI-VALENSI



Acte rendu exécutoire après envoi en

Sous-préfecture le :

Publié le :

23 OCT. 2025

24 OCT. 2025

